SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 3 avril 2017 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

1-	4- Dannie Mercier
2- Vanessa Daigle	5- Jean-Marie Rodrigue
3- Solanges Thibault	6-

Messieurs Rock Côté et Claude Blais sont absents.
Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

NO-17-041 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 3 avril 2017 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Avis de motion

5. Avis de motion
6. Mandat pour Avizo- Projet d'interception et d'assainissement des eaux usées
7. Traitement des gros rebuts au centre de tri de «Services sanitaires Denis Fortier»
8. Matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie 2017- Autorisation de demande de soumissions par voie d'invitation écrite
9. Calcium 2017- Autorisation de demande de soumissions par voie d'invitation
10. Balayage de rues 2017
11. Dépôt des états financiers 2016
12. Don pour le Relais de la Vie-Société canadienne du cancer
13. Autorisation-Activité au Club des routiers 4x4
14. Avril est le Mois de la jonquille
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de question(s)
18. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-17-042 **ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 6 mars 2017, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-17-043 **ACCEPTATION ET ADOPTION DES**

COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de mars 2017, totalisant 40 884.02$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 09 à 13, totalisant 5 250,37$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration générale	10 063.39$
Transport-Déneigement	22 254.41$
Eau potable	667.05$
Hygiène du milieu	3 576.67$
Remises gouvernementales	1 638.80$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de mars 2017.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-17-044 AVIS DE MOTION

SOLANGES THIBAULT donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera des règlements portant le numéro 2017-RM- SQ (1 à 7) afin d'abroger et remplacer les règlements précédents 2015-RM-SQ (1 à 7) à l'accord d'harmonisation de la réglementation municipale applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture desdits règlements lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise

aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

NO- 17-045 **AVIS DE MOTION**

DANNIE MERCIER donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle proposera un règlement portant le numéro 374 amendant le règlement numéro 365 en matière de salubrité, de nuisance et d'environnement afin d'ajouter à l'article 4 des dispositions relatives à l'insalubrité.

De plus afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 374 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement numéro 374 jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

NO-17-046 **MANDAT POUR AVIZO- PROJET D'INTERCEPTION ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent AVIZO EXPERTS-CONSEILS d'entreprendre le mandat dès maintenant afin de réaliser les activités 1 à 5 du bordereau de soumission au prix soumis de 53 960$ avant taxes pour le projet d'interception et d'assainissement des eaux usées Cette dépense est admissible en priorité 1 de la TECQ 2014-2018.

ADOPTE

NO-17-047

TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU CENTRE DE TRI DE « SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER»

Dans l'objectif de récupérer au maximum les objets cédés aux gros rebuts en favorisant la récupération et en diminuant l'accumulation inutile au site d'enfouissement de ce genre de rebuts, la direction de « Services sanitaires Denis Fortier» nous offre de traiter ceux-ci à leur centre de tri lors de la cueillette prévue pour le 22 mai prochain comme les années précédentes. Le coût avant taxes de ce traitement est de 107.32$ la tonne métrique.

À cet égard, il est proposé par SOLANGES THIBAULT appuyé par DANNIE MERCIER et résolu à l'unanimité des conseillers de confier à la firme «Services sanitaires Denis Fortier» le traitement de nos rebuts recueillis lors de la journée du 22 mai 2017.

Pour ce service et conformément à leur proposition datée du 31 mars 2017, le coût avant taxes pour la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est de 107.32$ la tonne métrique.

ADOPTE

NO-17-048 **MATÉRIAUX GRANULAIRES ET MACHINERIE RELATIVE À DES TRAVAUX DE VOIRIE**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Au cours de l'année 2016 et selon les estimés, quelques 2 000 tonnes métriques de matériaux granulaires ont été nécessaires pour la réparation et l'entretien de nos chemins.

Dans ce contexte, les membres de ce conseil acceptent l'estimé des coûts présenté pour l'achat des matériaux granulaires étendus, nivelés incluant le transport ainsi que la machinerie nécessaire aux travaux de voirie et d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie requis pour 2017.

ADOPTE

NO-17-049 **ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE 2017**
DEMANDE DE SOUMISSIONS
PAR VOIE D'INVITATION
ÉCRITE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent l'estimé des coûts présenté pour l'achat du chlorure de calcium liquide 35% pour 2016 et autorisent la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder, selon les règles légalement observées, à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les produits suivants soient le chlorure de calcium 35% et le AP35 (chlorure de calcium 30% et chlorure de magnésium 5%) requis pour 2017.

ADOPTE

NO-17-050 **BALAYAGE DE RUES 2017**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil accordent le balayage de rues à Étienne Turcotte de notre municipalité. Le balayage sera fait au prix de 65,00$ de l'heure à l'aide d'un tracteur muni d'un balai. Le sable sera ramassé. Cette opération sera exécutée aussitôt que la température le permettra.

ADOPTE

NO-17-051 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016**

Conformément à l'article 176.1, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2016 ainsi que le rapport du vérificateur externe 2016.

ADOPTE

NO-17-052 **DON POUR LE RELAIS DE LA VIE- SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer 100,00$ pour le «Relais de la vie» au nom de la Société canadienne du cancer qui aura lieu les 17 et 18 juin prochain de 19h à 7h dans la MRC de l'Érable à Plessisville.

Madame Solanges Thibault et Monsieur Jean-Marie Rodrigue participeront à cet évènement.

ADOPTE

NO-17-053 **AUTORISATION-ACTIVITÉ AU CLUB DES ROUTIERS 4X4**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent l'activité au Club des Routiers 4x4 qui se tiendra le 27 mai 2017 sur le terrain de Robert Bolduc, 216, rang 9 à St-Adrien-d'Irlande qui consiste en un parcours extrême 4x4 et acceptent de commanditer une somme de 100, 00$ pour cette activité.

Lors de cet évènement, le stationnement devra se faire d'un côté de la route seulement. Aussi, s'il y a un feu de joie, il faudra utiliser des produits propres pour l'environnement. L'utilisation de pneus, produits toxiques ou du même genre qui

contribuent à incommoder l'environnement des alentours ne sont pas recommandables et non acceptables.

ADOPTE

NO-17-054 **AVRIL EST LE MOI DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR **SOLANGES THIBAULT**

APPUYÉ PAR **DANNIE MERCIER**

ET RÉSOLU **À L'UNANIMITÉ** :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTE

NO-17-055 CORRESPONDANCE

Aucune

NO-17-056 VARIA

Vente de luminaires pour Le Relais de la Vie-Société canadienne du cancer au montant de 5,00$ pour la marche qui aura lieu les 17-18 juin prochain à Plessisville.

NO-17-057 PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

.

NO-17-058 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 10.

ADOPTE

_____	_____
Jessika Lacombe	Ghislaine Leblanc
Mairesse	Secrétaire-trésorière
	Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.